



BURUNDI : LES VICTIMES DES VIOLENCES DU 11 DÉCEMBRE SERAIENT ENTERRÉES DANS DES FOSSES COMMUNES

AI INDEX : AFR 16/3337/2016

29 JANVIER 2016

De nouvelles images satellite, des enregistrements vidéo et des témoignages analysés par Amnesty International démontrent de manière convaincante que les autorités burundaises auraient enterré dans des fosses communes des individus tués par les forces de police le 11 décembre 2015. Mis en rapport avec le retrait de bon nombre de corps par les forces de sécurité avant qu'ils n'aient pu être identifiés, ces nouveaux éléments de preuve suggèrent une volonté délibérée de dissimuler ces agissements et d'empêcher la conduite d'une véritable enquête sur les événements du 11 décembre.

RAPPEL DES FAITS

Les forces de sécurité burundaises, principalement la police, ont tué plusieurs douzaines d'individus le 11 décembre 2015 à la suite d'un assaut rebelle lancé peu avant l'aube sur trois installations militaires à Bujumbura. En menant des opérations de ratissage dans plusieurs quartiers prétendument affiliés à l'opposition, à savoir Nyakabiga, Musaga, Mutakura, Cibitoke, Jabe et Ngagara, les agents de sécurité sont entrés de force dans des habitations, ont traîné des hommes hors de leur domicile et ont tiré sur certains d'entre eux à bout portant.¹

Alors que certaines personnes abattues le 11 décembre ont éventuellement participé aux attaques menées sur les installations militaires ou combattu les forces de sécurité à l'intérieur des quartiers résidentiels, il n'en est rien pour un grand nombre d'individus. Les témoins présents à Musaga et Nyakabiga ont décrit un échange de coups de feu entre individus armés (des résidents locaux selon les rapports) et les forces de sécurité. À Nyakabiga, alors qu'il reste à déterminer quel camp a tiré en premier, des témoins ont déclaré qu'il y avait eu plusieurs heures de fusillade avant que la police ne commence à mener des perquisitions. À un moment donné, les forces de l'ordre ont même battu en retraite.

De nombreux corps ont été laissés dans la rue à la fin de la journée et au moins un cadavre a été retrouvé ligoté. Il s'agit du jour le plus sanglant depuis le début de la crise politique en avril 2015.

Des chercheurs d'Amnesty International étaient à Bujumbura où ces tueries ont été perpétrées. En visitant les deux quartiers les plus durement touchés, Nyakabiga et Musaga, au cours des jours suivants et en interrogeant un grand nombre de témoins, ils ont appris que, le 12 décembre, les responsables des forces de police et les élus locaux avaient utilisé des camionnettes pour faire enlever les corps des personnes abattues.

¹ Voir Amnesty International, « *Mes enfants ont peur.* » *Aggravation de la crise des droits humains au Burundi*, AFR 16/3116/2015, 22 décembre 2015.

Des témoins ont indiqué à Amnesty International que la plupart des corps dans le quartier de Nyakabiga, où au moins 21 personnes ont été tuées par la police, ont été récupérés aux alentours de 10 heures le matin du 12 décembre. Le recueil des corps a eu lieu plus tard dans le quartier de Musaga où au moins 12 personnes ont trouvé la mort. Les résidents ont également été obligés de rester chez eux une grande partie de la journée du 12 décembre, alors que des soldats poursuivaient leurs perquisitions. La police est arrivée en camionnettes dans l'après-midi du 12 décembre et le 13 décembre dans la matinée pour emmener les corps. Les derniers corps ont été retirés à 11 heures le matin du 13 décembre.

Des rapports ont immédiatement commencé à circuler sur le fait que les corps du 12 décembre auraient été enterrés dans des fosses communes au cimetière de Kanyosha et ailleurs. Amnesty International n'a pas été en mesure de vérifier de manière indépendante ces allégations à ce moment-là. Toutefois, lorsque nos chercheurs ont visité les quatre morgues officielles de Bujumbura l'après-midi du 12 décembre, rien n'indiquait qu'un grand nombre de corps avaient récemment été reçus par ces structures.

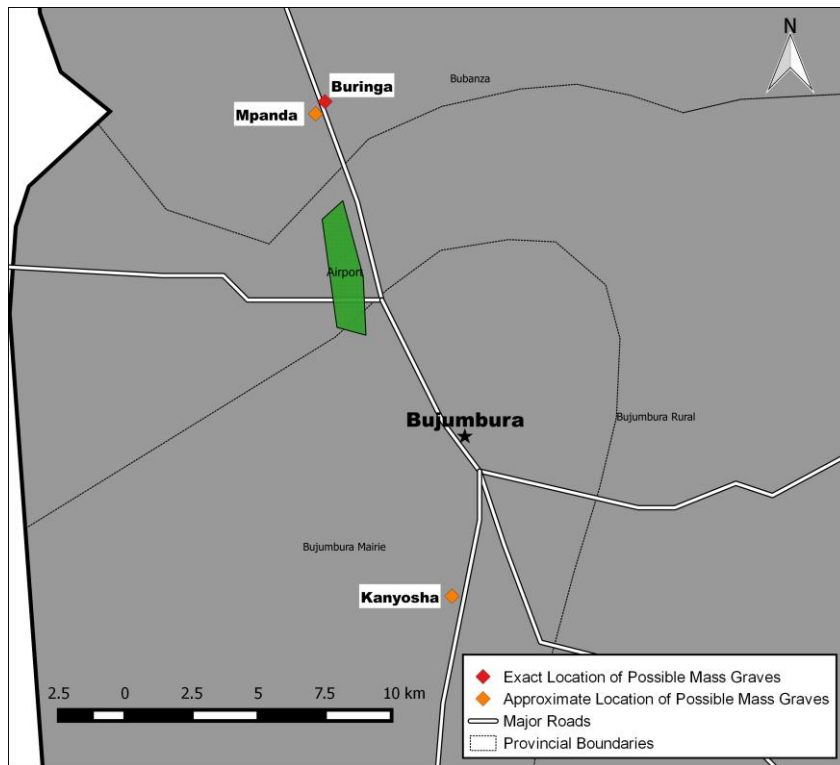
Une des principales morgues était désertée au moment où la délégation est arrivée et semblait vide. Deux morgues d'hôpitaux ont reçu des corps provenant des quartiers ciblés ce jour-là mais un seul corps a été reçu par l'une d'elles et deux dans l'autre.

L'absence de corps a empêché toute enquête sérieuse visant à élucider ces meurtres. Elle a également rendu impossible toute vérification exacte du nombre de personnes ayant été tuées par les forces de sécurité le 11 décembre.

IMAGES SATELLITE ET ENREGISTREMENTS VIDÉO DES CHARNIERS SUSPECTÉS DANS LA RÉGION DE BURINGA

Les images satellite et les enregistrements vidéo analysés par Amnesty International corroborent les témoignages selon lesquels des fosses communes ont été creusées l'après-midi du 11 décembre dans la région de Buringa, à environ 12 km au nord du cœur de Bujumbura. Le site soupçonné d'abriter des fosses communes est un cimetière désaffecté, situé de l'autre côté de la Route nationale 5 (RN5) en face du cimetière de Mpanda, non loin de l'aéroport international du pays.²

²L'analyse des images satellite a été réalisée par DigitalGlobe, fournisseur commercial d'images par satellite. Enregistrements vidéo de Buringa, Bujumbura, fournis par un témoin.



Carte montrant les emplacements approximatifs des charniers suspectés dans la région de Bujumbura (c) Amnesty International. Conçu grâce à Natural Earth.

Aussi bien les images satellite que les enregistrements vidéo montrent une zone où la terre a été remuée à 118 mètres à l'est de la RN5, soit un signe révélateur de la présence de charniers. L'analyse des enregistrements vidéo a permis à Amnesty International de localiser avec précision l'emplacement du site. L'analyse des images satellite prises le 3 novembre 2015 qui a été réalisée par la suite, avant les rapports faisant état de fosses communes dans la région, montre une portion de terrain légèrement recouverte d'herbe comme c'est généralement le cas dans les espaces verts de la région.



Ce graphique est basé sur une imagerie par satellite précédant les événements, prise le 3 novembre 2015, et n'est utilisé que pour montrer le lieu en question. Les photographies sont des captures d'écran d'une vidéo prise après que les fosses ont été creusées (c) DigitalGlobe. Google Earth. Produit par Amnesty International.

L'analyse de la vidéo a permis d'identifier cinq fosses séparées sur une zone plus large où la terre a été remuée. Si l'on en juge par les photos satellite datant du 22 décembre 2015, la taille approximative de l'ensemble de cette zone est de 49m². Cette analyse corrobore les témoignages décrivant cinq fosses communes.



Les images par satellites montrent un sol intact au début du mois de novembre 2015. (c) Digital Globe.



Images par satellite montrant un sol remanié dans la zone de Buringa, confirmant ainsi les témoignages et les enregistrements vidéo concernant la présence de fosses communes. (c) Digital Globe.

Un examen des images par satellite et des enregistrements vidéo du site suspecté d'abriter des fosses montre un sol non remanié avec une verdure intacte aux alentours du site, suggérant ainsi que la fosse a été creusée à l'aide d'outils manuels, tels que des pelles.

AUTRES SITES DE FOSSES COMMUNES SUSPECTÉS

Le site suspecté d'abriter une fosse commune dans la zone de Buringa n'est pas le seul endroit où des corps de victimes du 11 décembre 2015 seraient enterrés. Amnesty International a reçu des rapports crédibles faisant état d'éventuels charniers à plusieurs autres endroits, notamment dans les cimetières de Mpanda et Kanyosha.

Une équipe de France 24 a visité le site de Kanyosha à la fin du mois de décembre 2015. Cette chaîne a diffusé une vidéo d'une zone présentant ce qui s'apparente à une parcelle de terre fraîchement retournée, accompagnée d'un entretien avec un homme prétendant qu'il a aidé à porter des corps vers le cimetière.³

Des sources locales ont indiqué à Amnesty International que 25 corps avaient été enterrés dans cinq fosses sur le

³ « Enquête sur les accusations d'exécutions sommaires au Burundi, » France 24, 30 décembre 2015 (disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=IC76yxfr6RU>)

site de Mpanda et que 28 autres avaient été enterrés sur le site de Kanyosha. Bien que le nombre de corps pouvant être découverts dans d'autres sites demeure inconnu, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'Homme a indiqué que son bureau avait reçu des témoignages quant à l'existence de neuf fosses communes à Bujumbura et ses alentours, notamment dans un camp militaire, contenant au total plus de 100 corps de personnes abattues le 11 décembre.⁴

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Procureur général de la République du Burundi, Valentin Bagorikunda, a annoncé à la mi-décembre qu'il avait chargé une équipe de magistrats d'enquêter sur les allégations d'exécutions sommaires durant les événements du 11 décembre, qui ferait un bilan de cette investigation au bout d'un mois. En janvier 2016, il a écrit à l'équipe de trois magistrats en leur donnant l'instruction d'enquêter sur la prétendue existence de fosses communes à la suite des attaques du 11 décembre. À ce jour, l'équipe chargée de l'enquête n'a fait part d'aucun résultat.

Le Haut-Commissariat des droits de l'Homme a également annoncé qu'il analysait les images par satellite des lieux soupçonnés d'abriter les fosses communes, tout en réclamant une enquête indépendante et en appelant à la protection des sites. Une équipe d'experts comprenant deux rapporteurs spéciaux des Nations Unies et un membre de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (ACHPR), et mandatée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies pour enquêter sur les atteintes aux droits humains au Burundi, n'a pas encore pu être déployée comme prévu en raison de l'absence de réaction des autorités burundaises.

Il est primordial de déterminer dans quelles conditions sont mortes les personnes tuées le 11 décembre et de mener des enquêtes indépendantes.

Amnesty International formule les recommandations suivantes :

Pour le gouvernement du Burundi :

- Veiller à ce que tous les sites soupçonnés d'abriter des fosses communes soient sécurisés et protégés contre toute altération
- Autoriser les enquêteurs et les agents indépendants veillant au respect des droits humains à l'échelle internationale ou régionale à avoir pleinement accès aux sites. Les sites soupçonnés d'abriter des fosses communes doivent être ouverts et les corps y étant découverts doivent être exhumés et faire l'objet d'un examen médico-légal pour déterminer les causes de leur mort et établir l'identité des victimes
- Veiller à ce que les corps identifiés soient rendus aux familles des victimes pour être enterrés dignement
- Faciliter le déploiement immédiat au Burundi de l'équipe d'experts mandatée par le Conseil des droits de l'homme, notamment à travers l'émission de visas
- Si des enquêtes indépendantes révèlent suffisamment d'éléments de preuve recevables, engager des poursuites, dans un procès équitable devant une cour de droit civil ordinaire, sans recourir à la peine de mort, à l'encontre de toute personne soupçonnée de responsabilité pénale pour les crimes commis au regard du droit international et pour toute violation des droits humains.

Pour les instances régionales et internationales, en particulier le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (AU PSC), le Conseil de sécurité des Nations Unies (UNSC) et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies :

- Fournir à leurs équipes veillant au respect des droits humains tout le soutien politique et financier nécessaire pour enquêter sur les événements du 11 décembre, en particulier au niveau des sites soupçonnés d'abriter des fosses communes
- Exhorter le gouvernement du Burundi à autoriser la conduite de telles investigations dans les plus brefs délais.

⁴ OHCHR, « Violations des droits de l'homme au Burundi : de nouvelles tendances émergent, selon Zeid Ra'ad Al Hussein », 15 janvier 2016 (disponible sur : <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16953&LangID=F>)

Pour le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine :

- Adopter une résolution durant la prochaine Assemblée des chefs d'État et la réunion du Conseil de paix et de sécurité recommandant avec insistance la conduite d'investigations promptes, impartiales et indépendantes concernant les événements du 11 décembre, notamment en autorisant et en facilitant un libre accès aux sites soupçonnés d'abriter des fosses communes.